

POLITIQUE D'ACCÈS ET RÈGLEMENTS DE LA PLATEFORME DE MICROSCOPIE

(Ces règlements peuvent être modifiés)

En vigueur à partir du 1er avril 2017

Règles communes pour tous les microscopes :

RÉSERVATION ET ACCÈS

- Tous les appareils doivent être réservés en ligne sur FACES (<http://faces.ccruc.uga.edu/>)

Groupe : USCOPIER421

Demander un nom d'utilisateur« User Name : » à Chantal Delisle

chantal.delisle@umontreal.ca.

- Chaque utilisateur doit avoir son propre nom d'utilisateur. La personne qui prête son login à un autre est responsable de la plage horaire réservée, s'engage à payer les frais d'utilisation et s'expose à subir les conséquences du mauvais usage, des dégâts et des bris causés par ce-dernier.
- Une plage horaire peut être annulée par l'utilisateur avant le début de la plage concernée mais pas une fois que cette dernière soit commencée. Si un usager doit annuler ou modifier sa réservation après le début de celle-ci, demander à la personne responsable de la plateforme de faire la modification.
- Si un usager ne se présente pas dans les 30 premières minutes de sa plage de réservation, il perd son privilège d'usage. Toute autre personne peut alors prendre sa place (tout en le mentionnant à l'administrateur du système de réservation .
- Chaque fois qu'un usager utilise un système, il doit l'avoir préalablement réservé en ligne ET RENDU SUR PLACE, S'INSCRIRE DANS LE REGISTRE (LOGBOOK) DU MICROSCOPE.
- Les clés des salles de microscopie sont spéciales et ne sont données qu'aux laboratoires autorisés par les responsables, à raison d'une clé par labo. Ces clés ne doivent pas être prêtées.

FORMATION ET DROIT D'USAGE

- L'usage des microscopes est restreint aux personnes ayant obligatoirement et préalablement :

- reçu une formation par le ou la responsable du système,
- été supervisés lors de leur première utilisation par le ou la responsable,
- et qui, suite à leur première utilisation seuls, ont réussi l'examen de « Bon usage »;

S'ils échouent à cet examen, ils devront de nouveau suivre une formation.

- Les usagers qui ne respectent pas les règlements de bon usage peuvent perdre leur privilège d'utiliser le microscope.

- Chaque usager doit ramasser ses affaires et garder l'endroit propre ; ainsi que nettoyer les objectifs, oculaires et platine.

Le microscope doit être inspecté à la fin de la séance par la personne responsable qui contre-signera le registre.

- Pour s'assurer que tous les microscopes restent dans un état correct, il est important que les utilisateurs signalent la personne responsable tout cas de mauvais usage ou des dégâts faits par un utilisateur précédent (mais pas le nom).

SAUVEGARDE DES FICHIERS ET ESPACE DISQUE

- Après chaque séance d'acquisition, chaque utilisateur est responsable de copier ses fichiers sur un autre support et d'effacer ses fichiers du système afin de libérer de la mémoire-disque pour les prochains utilisateurs.

Afin de s'assurer d'une utilisation répartie équitablement entre les différents utilisateurs :

1. Les séances de réservation de 3 heures consécutives durant le jour sont restreintes à

l'horaire suivant : de 9h00 à 12h00, de 12h00 à 15h00 ou de 15h00 à 17h00.

2. Entre 9h00 et 15h00, une seule séance de 3 heures consécutives est permise par utilisateur.

3. Il n'est pas permis de céduer plus de 2 séances de 3 heures consécutives entre 12h00 et 15h00 par semaine par utilisateur.

4. Les séances de plus de 3 heures consécutives ne peuvent pas commencer avant 15h00.

5. Les séances de 16 heures et plus ne doivent pas commencer avant 15:00.

6. Si vous nécessitez vraiment plus de temps au microscope pour une urgence ou pour une expérience qui ne pourrait pas se faire autrement, veuillez en discuter avec la personne responsable afin d'obtenir une permission spéciale.

7. Les membres des laboratoires des Dr. Audry Claing et Dr. Jean-Philippe Gratton ont priorité sur les autres utilisateurs.

Si le microscope est réservé par les autres utilisateurs pour plus de 50% du temps, les membres des laboratoires sus-mentionnés peuvent leur demander de modifier leur réservation.

24 avril 2017